

— 2019 —

à la Halle des Mariniers

Chalonnnes.

Préparer sa retraite et bien vieillir



Réunion du conseil des sages avec la MSAP à la mairie.

À l'occasion de la semaine nationale des portes ouvertes des MSAP (Maisons de Services Au Public) et à l'initiative du conseil des sages de Chalonnnes, une après-midi d'information pour préparer sa retraite en partenariat avec la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail) et l'UFCV (Union française des centres de vacances) est organisée à la Halle des Mariniers. Elle aura lieu le lundi 7 octobre à partir de 16 h 30.

À 18 h 30, il y aura une intervention de la Carsat pour comprendre les dispositifs pas toujours simples pour demander sa retraite et savoir à quel âge partir ! À 19 h 30, c'est le conseil des sages qui animera une rencontre pour aborder la question du passage à la retraite, des temps libres et des adaptations à une nouvelle vie sociale, l'objectif étant de bien vivre cette étape importante.

Ensuite, un temps d'échange et de convivialité conclura cette fin d'après midi.

Contacts : MSAP : 02 41 74 10 82 Conseil des sages : 02 41 78 11 17 ou 06 85 09 79 45

Le Courrier de l'Ouest, le 16 septembre 2019

Chalonnnes.

Information retraite le 7 octobre



La MSAP et le conseil des sages en plein préparation de l'après-midi consacrée à la retraite

À l'occasion de la semaine nationale des portes ouvertes des MSAP (Maisons de services au public) et à l'initiative du conseil des sages de Chalonnnes, une après-midi d'information pour préparer sa retraite est organisée à la Halle des Mariniers. Elle aura lieu le lundi 7 octobre. La CARSAT (Caisse d'assurance Retraite) intervient en deux temps : de 16 h 30 à 18 heures, elle renseignera et aidera les personnes présentes pour créer leur espace assurance retraite...

À 18 h 30, la Carsat interviendra de nouveau pour aider à comprendre les dispositifs pas toujours simples pour demander sa retraite et savoir à quel âge partir ! (pour un public à partir de 55 ans)

À 19 h 30, un temps d'échange et de convivialité conclura cette fin d'après midi.

Contacts : MSAP : 02 41 74 10 82 ; Conseil des sages : 02 41 78 11 17 ou 06 85 09 79 45

Le Courrier de l'Ouest, le 1er octobre 2019

Chalonnnes-sur-Loire.

Mise à jour des connaissances
du permis de conduire



La commission du conseil des sages chargée d'organiser la soirée « Code de la route » du 21 novembre.

En parlant autour d'eux, les membres du conseil des sages se sont aperçus que lorsque l'on a un permis de conduire de plus de trente ou quarante ans, les bases du Code de la route sont un peu loin dans les esprits. « Sans compter que certaines règles ou panneaux ont pu évoluer », ajoutent-ils. Même s'ils sont aguerris, prudents et informés des nouveautés de la route qu'ils pratiquent depuis longtemps, certains aînés se demandent, dans le cas où ils repasseraient le permis de conduire, s'ils l'obtiendraient ?

C'est pour cette raison qu'un petit groupe du conseil des sages, accompagné par le CCAS, a souhaité organiser une séance de remise à niveau du Code de la route. « Il s'agit de tester ses connaissances avec un professionnel. »

C'est Hervé Vidotto, président de l'association de la prévention routière de Maine-et-Loire, qui animera la soirée. En première partie, il reviendra sur la signification des nouveaux panneaux, les giratoires et autres évolutions de la route. La seconde partie sera une mise en situation des participants qui devront tenter de repasser fictivement leur code en répondant aux questions posées.

Jeudi 21 novembre, de 20h à 22h30, salle du Layon : séance de remise à niveau du Code de la route organisée par le conseil des sages et le CCAS ; tout public ; gratuit.

Inscriptions auprès de la MSAP : msaploirelayon@chalonnnes-sur-loire.fr ; tél. 02 41 74 10 82.

Ouest-France, le 19 novembre 2019

Chalonnnes-sur-Loire.

Heureusement que le passage du Code de la route n'était pas officiel



Hervé Vidotto présente les nouveautés du Code de la route.

Le conseil des sages et la MSAP (Maison de service aux personnes) organisaient une séance de remise à niveau du Code de la route, ouverte à tous, jeudi 21 novembre à la salle du Layon.

Nul doute qu'il y a un véritable intérêt pour le sujet car il n'a pas été possible de satisfaire toutes les demandes. Sur les 70 personnes présentes, on dénombrait une grande majorité de seniors venus écouter Hervé Vidotto, directeur du comité du Maine-et-Loire de la Prévention routière. Dans un premier temps, il leur a présenté des vidéos préventives et beaucoup ont été surpris des nombreuses nouveautés liées aux règles sur la route.

Un jeu de questions-réponses a permis à chacun de comprendre les évolutions du Code de la route. Un petit passage du Code était ensuite proposé. Heureusement qu'il n'était pas officiel confiera en riant un participant.

Sylvie Clément, responsable de la MSAP, et Bernard Cady, membre du conseil des sages indiquent qu'une nouvelle soirée sera organisée en février, afin de pouvoir accueillir les personnes qui n'ont pu être acceptées.

Le Courrier de l'Ouest, le 27 novembre 2019

— 2021 —

Chalonnnes-sur-Loire.

Des adresses pour tout le monde



Marc Bernier, conseiller, Marie-Madeleine Monnier, maire et Monique Derval membre du Conseil des sages.

Le déploiement de la fibre optique a mis en lumière l'obligation pour chaque habitant de disposer d'une adresse précise, composée d'un numéro d'habitation et d'un nom de rue uniques. La commune compte jusqu'à présent 120 voies ou chemins sans nom pour 500 habitants environ n'ayant pas de numéro de rue.

Ainsi, les membres du Conseil des sages que le conseil municipal a délégués ont fait un important travail depuis deux mois pour répertorier toutes les nouvelles adresses.

Le mercredi 13 octobre, Marie-Madeleine Monnier, maire de Chalonnnes-sur-Loire, Marc Bernier, conseiller délégué à la citoyenneté et actions participatives et Monique Derval, membre du Conseil des sages en charge avec Bernard Cady du projet ont présenté la démarche d'adressage des rues de la commune qui est en cours. Une expo pour s'informer et une permanence pour répondre aux questions. Le territoire a été partagé en trois zones qu'ils se sont réparties. Ils ont tâché de respecter la singularité des lieux.

Du 18 octobre au 5 novembre 2021, les Chalonnais pourront venir en mairie s'informer des noms de rues envisagés, au moyen d'une exposition conçue par le Conseil des sages. Chaque soir du lundi au

jeudi de 16 h à 17 h 30, le vendredi de 16 h à 17 h et le samedi de 10 h à 11 h 30, les sages assureront une permanence pour présenter le projet et répondre à toutes les questions. Les habitants pourront faire part de leurs remarques durant toute cette période. Cette opération incontournable devrait coûter environ 30 000 €.

Le Courrier de l'Ouest, le 16 octobre 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

Ils ont recensé 120 voies
ou chemins sans nom



Marc Bernier, élu à la citoyenneté, Hervé Mayer, Monique Derval et Bernard Cadi, membres du conseil des Sages, et Marie-Madeleine Monnier, maire, autour de l'exposition sur les nouveaux noms de rues de Chalonnnes-sur-Loire.

Jusqu'au 5 novembre 2021, une exposition explique le travail effectué par le conseil des Sages. Ils ont donné à près de 500 habitants une adresse unique. À la demande de la municipalité, un travail de titan a été effectué par une dizaine de membres du conseil des Sages, sous la houlette de Marc Bernier, conseiller délégué à la citoyenneté et aux actions participatives. « La commune comptait jusqu'à présent 120 voies ou chemins sans nom, et près de 500 habitants n'avaient pas de numéro de rue.

Or, le déploiement de la fibre optique a mis en lumière l'obligation pour chaque habitant de disposer d'une adresse précise, composée d'un numéro d'habitation et d'un nom de rue uniques », explique l'élu. Si l'arrivée de la

fibres est l'élément déclencheur pour cet adressage, tout le monde convient qu'il sera également utile aux services de la Poste et d'urgence médicale, ainsi qu'aux livreurs et autres utilisateurs de GPS.

Les Sages ont répertorié trois zones géographiques

Jusqu'au 5 novembre, les Chalonnais peuvent venir dans le hall de la mairie s'informer des noms de rues envisagés, au moyen d'une exposition conçue par le conseil des Sages, à qui l'adressage a été confié. Les habitants concernés ont reçu une lettre de la municipalité pour les prévenir et les y inviter. Ils pourront faire part de leurs remarques durant toute cette période. Une urne est mise à leur disposition ainsi qu'un cahier et une adresse mail pour faire leurs commentaires.

Les Sages ont répertorié trois zones géographiques et se sont réparti la tâche de les sillonner. « Nous avons découvert parfois des lieux que nous ne connaissions pas », affirme l'un d'eux, Bernard Cady. Pour ces zones exclusivement rurales, les habitants pourront cependant garder le nom de leur lieu-dit pour leur adresse, auquel ils devront ajouter cependant leur nouveau nom de rue et leur numéro attribué. « Après avoir déterminé s'il s'agissait d'une rue, d'un chemin, d'une venelle, d'une impasse, nous avons choisi des noms rapportant aux lieux-dits plutôt que des noms de personnes. »

Un budget qui devrait s'élever entre 20 et 30 000 €

Enfin, pour répartir les numéros, la municipalité a recruté un agent, doté d'un mètre mesureur. Les choix définitifs seront validés au conseil municipal de novembre puis par un arrêté préfectoral. Ce sera ensuite au tour de la communauté de communes d'envoyer les nouvelles adresses aux services de la poste, du GPS, des installateurs de la fibre. « Il restera à la commune la réalisation des numéros et la pose des panneaux des rues. Un budget qui devrait s'élever entre 20 et 30 000 €. Tout

devrait être opérationnel en février ou mars 2022 », précise Marc Bernier.

Jusqu'au 5 novembre 2021, exposition sur l'adressage, hall de la mairie de Chalonnnes sur Loire. Permanences des Sages pour présenter le projet et répondre à toutes les questions : du lundi au jeudi de 16 h à 17 h 30, le vendredi de 16 h à 17 h et le samedi de 10 h à 11 h 30, Renseignement et contact : conseildessages@chalonnnes-sur-loire.fr

Ouest-France, le 26 octobre 2021

— — — 2023 — — —

Chalonnnes-sur-Loire.

Conférence :
sécuriser les biens et les personnes



De droite à gauche : Jean-Claude Sancereau, élu ; adjudant Damien Doisneau ; Hélène Chotard, policière municipale ; Jeannine Defois, Jean-Louis Grellier et Josette Bernard, membres du conseil des sages ; Bernard Cady, président du conseil des sages ; Marc Bernier, élu et référent auprès de l'association.

À l'initiative du conseil des sages une conférence est proposée à tous les Chalonnais, sur le thème de la sécurité des biens et des personnes. En appui avec la municipalité, le conseil des sages animera ce débat en collaboration avec la gendarmerie et la police municipale.

« L'objectif est d'apporter des conseils, des recommandations afin de développer pour chaque individu, quel que soit l'âge, un comportement de prudence et de maintenir une constance dans la vigilance, face aux incivilités et au vandalisme. »

Pour exemple dans la protection des biens, la cybersécurité sera certainement un point important abordé.

La gendarmerie abordera le thème de la télésurveillance avec ses avantages mais aussi ses limites. Jeudi 8 juin, à 19 h, conférence La sécurité des biens et des personnes, salle du Layon, au stade Gaston-Bernier.

Ouest-France, le 29 mai 2023

— 2024 —



Séance de remise à niveau
Code de la route
MERCREDI 14 FÉVRIER 2024 À 18H30
MERCREDI 20 MARS 2024 À 20H
HALLE DES MARINIERS
À CHALONNES-SUR-LOIRE
LE CODE DE LA ROUTE A ÉVOLUÉ : TESTEZ
VOS CONNAISSANCES AVEC LA PRÉVENTION ROUTIÈRE
TOUT PUBLIC, GRATUIT
Inscriptions auprès du CCAS : ccas@chalonnnes-sur-loire.fr
 Organisé par le Conseil des sages de Chalonnnes-sur-Loire avec l'appui du CCAS
 Centre communal d'action sociale • tél. 02 41 74 10 82 • ccas@chalonnnes-sur-loire.fr

Chalonnnes-sur-Loire. Le conseil des Sages manque de membres



Parmi les 14 représentants du conseil des Sages, de gauche à droite, Marie-France Ossey ; René Lefort ; Bernard Cady, le président ; Marcelle Bellanger ; Jean-Louis Grellier ; Marc Bernier, conseiller municipal ; et Hervé Mayer. Tous derrière le panneau reçu au congrès régional des villes ayant un conseil des Sages.

Lors du conseil municipal du 18 novembre, Bernard Cady, représentant du conseil des sages, a exposé au maire et à tous les élus le bilan des actions menées ces dernières années. En citant l'ensemble des personnes constituant cette institution, Bernard Cady a interrogé l'assemblée sur le nombre des membres qui est en nette diminution. « Nous étions 18 au départ et nous ne sommes plus que 14. Nous avons du mal à recruter des Sages. Ne serions-nous pas assez connus ? Notre travail n'est pas intéressant ? »

Les commissions que le conseil des Sages a mises en place ces dernières années ont été énumérées. Après un gros travail sur l'adressage en 2020-2021, puis sur l'aide à l'extension de la fibre avec le repérage des zones à élaguer, les Sages ont proposé des interventions sur la sécurité routière, les gestes de premiers secours ou encore la santé et le bien-être. Une réflexion se poursuit sur l'habitat des seniors. La dernière animation de l'automne s'est portée sur l'intelligence artificielle.

La mise en lumière de l'île de Chalonnnes avec une signalétique réfléchie et agrémentée sur différents sites est en phase terminale. Un panneau, reçu au congrès des villes et villages ayant un conseil des sages, sera implanté à une entrée de la ville.

Ouest-France, le 20 novembre 2024

